



Cca Cca <cecbfc@gmail.com>

Démarchage téléphonique – Testament – LEP – Origine produits alimentaires

1 message

Ministère de l'Économie et des Finances <bercy-infos-contact@lettres-infos.bercy.gouv.fr> 28 février 2023 à 02:31
Répondre à : Ministère de l'Économie et des Finances <bercy-infos-contact@lettres-infos.bercy.gouv.fr>
À : cecbfc@gmail.com

Si Bercy infos Particuliers ne s'affiche pas correctement, consultez la version en ligne



La lettre d'information du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique



Fin du démarchage téléphonique abusif

À partir de demain, vous ne serez plus sollicité le week-end et les jours fériés par le démarchage téléphonique commercial. Celui-ci sera également encadré par des horaires stricts en semaine. Consultez le détail de ce nouveau dispositif.

[Tout savoir](#)



Testament : comment et avec qui le rédiger ?

Vous pouvez rédiger seul votre testament. Il doit alors être écrit à la main, daté et signé. Vous pouvez également faire appel à un notaire pour le rédiger ou pour le conserver. Dans ce cas, des frais vous seront facturés. Voici les tarifs en vigueur.

Tout savoir

LEP : POUVEZ-VOUS EN OUVRIR UN ?

Avec le livret d'épargne populaire vous placez vos économies tout en maintenant votre pouvoir d'achat. Son taux s'élève à 6,1%. Mais l'ouverture d'un LEP est soumise à conditions de ressources. Consultez les plafonds applicables selon votre situation familiale.

En savoir +

D'OÙ VIENNENT VOS PRODUITS ALIMENTAIRES ?

L'indication d'origine est obligatoire pour tous les fruits et légumes. L'origine de la viande bovine doit être indiquée sur les étals et dans la restauration. Pour les poissons, la zone de pêche ou du pays d'élevage doit être indiquée. Soyez à jour des règles concernant l'origine des produits que vous consommez.

En savoir +



En tant que salarié, l'intéressement est un plan d'épargne salariale qui vous permet de recevoir une prime proportionnelle aux résultats de votre entreprise.

Après avoir été averti du montant de la prime, vous avez 15 jours pour demander son versement. On vous explique comment faire.

+ d'infos



Bercy infos Particuliers
#307
28 février 2023

Prochain numéro
7 mars 2023

NOUS SUIVRE

S'abonner

Se désabonner

EN SAVOIR + SUR BERCY INFOS

Consulter les numéros précédents

Qui sommes-nous ?

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou par courriel en cliquant ici.